

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 25 mars. — Dans la séance de la chambre des lords du 24 mars, le duc de Richmond a demandé si l'intention de l'administration actuelle est de suivre les plans de la précédente pour l'amélioration du régime des prisons, et proposé qu'un comité spécial soit nommé, à l'effet de s'occuper de cette matière.

Lord Warncliffe a répondu que le gouvernement s'occupe en ce moment de cette question, et que son intention est de continuer les essais déjà tentés par le précédent ministre de l'intérieur, pour introduire dans les prisons d'Angleterre le régime pénitentiaire des États Unis dont les bons effets ont été prouvés par 30 ans d'expérience.

— Dans la séance de la chambre des communes, du 24 mars, sir Robert Peel a proposé le pendant du bill présenté récemment par sir Hery Hardinge, c'est-à-dire un plan de commutation applicable aux mines en Angleterre.

Ce plan consiste à accorder à ceux qui sont soumis à la dîme, la faculté de la remplacer par un paiement en argent, lequel varierait suivant le prix des grains.

Le projet ministériel a été accueilli avec faveur par la chambre. Plusieurs orateurs de l'opposition tels que M. Cullar, Fergusson, lord John Russel, M. Malhew Rulley et autres ont déclaré qu'ils approuvaient la mesure en général; seulement ils auraient désiré que la commutation, au lieu d'être facultative, fût obligatoire.

Sir Robert Peel, dans sa réponse, a remercié la chambre de la bienveillance avec laquelle elle avait accueilli sa proposition.

Le bill a été ensuite adopté à l'unanimité.

FRANCE.

Paris, le 26 mars. — Une dépêche télégraphique de Lyon annonce que les détenus politiques de cette ville, mis en accusation par la cour des pairs, sont partis pour Paris, ce matin mercredi à 6 heures, sans que leur départ ait produit la moindre agitation. (*Journal de Paris.*)

— On annonce comme devant paraître immédiatement la protestation de plusieurs des avocats désignés d'office, se fondant, pour motiver leur refus, sur ce que rien dans les statuts de l'ordre ne les oblige à accepter des fonctions d'office, si ce n'est devant les tribunaux ordinaires.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On lit ce soir dans le *Journal de Paris* :

« Des nouvelles de Madrid, en date du 18, portent que l'article additionnel à la loi de la milice, qui met cette force à la disposition du gouvernement, a passé avec une restriction qui rend cette faculté provisoire. »

— D'après une lettre du théâtre de la guerre, voici quelle est la position des deux partis :

Zumalacarréguy a concentré à peu-près toutes ses forces, qui consistent en seize bataillons, dans la vallée de Bastan; il paraît qu'il s'attend à tout instant à être attaqué, et il prend ses dispositions en conséquence.

Les choses ont bien changé depuis quelques jours; les christinos, naguère bloqués dans Elisondo et ne pouvant tenir la campagne, ont à leur tour pris l'offensive. L'arrivée de Mina a produit seule ce changement; on croit qu'il ne tardera pas à profiter de ses avantages.

Il manœuvre en ce moment pour envelopper de tous côtés les insurgés, et les forcer à en venir à une action décisive. Le général Vigo occupe le vil-

lage de Laus avec 2,000 hommes; Oraa marche sur Irurita avec 4,000 hommes, et le brigadier Jauréguy, avec 1,500 hommes, a reçu l'ordre de tourner les insurgés et de leur couper toute retraite, pendant que le général en chef, avec le gros de son armée, s'avance en bon ordre et paraît offrir à Zumalacarréguy de vider dans un seul combat cette grande querelle.

Jamais cette guerre n'avait offert cet aspect régulier et formidable; les deux partis, resserrés dans un étroit espace, sont en présence et obligés en quelque sorte d'en venir aux mains. Nous verrons qui des deux fiers rivaux saura fixer la victoire dans son parti. Ce combat peut décider du sort de l'Espagne et de la réputation de Mina et de Zumalacarréguy. (*Mémorial des Pyrénées.*)

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 27 MARS.

S. A. R. M^{me} Adélaïde partira lundi prochain, pour retourner à Paris, avec le prince de Joinville.

— M. le chevalier de Baso, officier d'ambassade, est arrivé hier en courrier à Bruxelles, porteur des insignes de l'ordre de la Toison d'Or, destinés à S. M. le roi des Belges, par S. M. la reine d'Espagne.

— Par suite d'un ordre émané du parquet du tribunal de première instance de cette ville, il est enjoint aux huissiers chargés de signifier les jugemens par défaut aux individus condamnés à une peine d'emprisonnement, de les avertir qu'ils doivent se constituer prisonniers dans les dix jours. Mention de cet avertissement doit être relaté dans l'exploit de cette signification.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Séance du 27 mars. — M. Dechamps : Messieurs, la section centrale chargée de l'examen de la loi sur l'instruction publique a terminé son travail en ce qui concerne l'enseignement supérieur. Elle aurait désiré pouvoir vous présenter un travail complet, mais malgré toute la diligence possible, elle ne pourrait vous le présenter pendant la session actuelle, et par conséquent vous ne pourrez discuter le rapport avant le renouvellement des chambres. Dans cette prévision, la section centrale vous propose par mon organe de scinder la loi et de soumettre à la discussion le titre III qui a rapport à l'enseignement universitaire, et d'ajourner à la session prochaine les deux premiers titres qui traitent de l'enseignement primaire.

Le titre III n'ayant aucune connexité avec les deux premiers titres, la section centrale a pensé qu'il n'y avait pas de raison pour priver le pays plus long-temps d'une loi organique sur l'enseignement supérieur.

M. Gendebien que la chambre ne peut se prononcer ainsi sur cette question. Que la section centrale présente son rapport et on décidera ensuite ce qu'il est convenable de faire.

M. de Brouckere : Il serait tout-à-fait prématuré de discuter maintenant sur la proposition de la section centrale, nous manquons de lumière pour nous éclairer. Je ne m'oppose pas à ce qu'il soit fait un rapport séparé sur le 3^e titre, mais ce n'est qu'après avoir vu ce rapport que nous pourrions juger si l'on peut scinder la loi.

MM. Fleussu et de Rohaulx demandent un rapport complet. Ils pensent que la section centrale aurait beaucoup mieux fait de s'occuper d'abord de l'enseignement primaire, avant l'enseignement universitaire.

Après quelques débats la chambre décide que la section centrale peut faire, si elle le juge à propos un rapport séparé, sauf à la chambre à discuter ultérieurement sur le point de savoir si la loi pourra être scindée, et si le titre III fera une loi séparée.

L'ordre du jour appelle ensuite le vote définitif de la loi sur les pensions civiles.

Les divers articles de la loi sont adoptés avec quelques légers changemens de rédaction; à l'art. 10, sur la demande du ministre des finances, la chambre décide que les pensions seront payées par trimestre et non mensuellement.

Le projet de loi est ensuite mis aux voix par appel nominal et adopté à l'unanimité des 54 membres présents.

L'ordre du jour appelle en second lieu le rapport des pétitions. La parole est à M. Dewitte, rapporteur.

Les pétitions offrent peu d'intérêt et ne donnent lieu à aucune discussion importante.

Lundi séance à midi. — Discussion du projet de loi sur le renouvellement des chambres.

LIEGE, LE 28 MARS.

L'Indépendant vient de reproduire la première partie d'un article de M. Roger de Beauvoir sur les arts et les artistes en Belgique, article publié par la *Revue de Paris*.

« Si le milieu, la fin, répondent au début, »

On n'aura que des éloges à donner à l'écrivain français, ou du moins les critiques ne porteront que sur des points secondaires. A part quelques assertions un peu absolues sur le caractère du talent de Rubens, tout ce qu'il dit de cet homme de génie est plein de vérité; c'est une appréciation juste, sans enthousiasme factice, sans engouement irréfléchi, et qui décèle un esprit observateur, une imagination vive et un cœur de poète. La grâce et l'éclat du style empêchent le lecteur de s'apercevoir que les aperçus ne sont pas toujours neufs; la forme sauve les petites déficiences du fond. Au reste, notre jugement ne peut être que provisoire, il faut attendre, pour peser l'œuvre, que nous ayons sous les yeux autre chose que des fragments.

Nous ne croyons pas que M. Roger de Beauvoir, qui paraît avoir visité Bruges, Gand, Louvain et Anvers, ait tourné ses pas du côté de Liège. Nous devons le regretter. Sans prétendre au même rang que ses sœurs de la Flandre et du Brabant, Liège a eu autrefois une école de peinture qui n'était dénuée ni de talens originaux ni de gloire. Nous possédons plus d'un tableau de Bertholet et de Lairesse dignes d'être étudiés. Le baptême de Jésus par Carlier est une admirable page que Rubens lui-même aurait pu avouer.

Et n'avons-nous pas un grand nom à placer à côté du grand nom de Van Eyck, celui de Lombard, qui, au commencement du XVI^e siècle, contribua si puissamment aux progrès de la peinture dans notre patrie?

Nos places publiques et nos églises n'offrent-elles pas de remarquables statues? La Vierge et le St. Jean Baptiste de notre compatriote Delcourt sont, à coup-sûr, des morceaux d'un grand mérite. *Saint Jacques* est rempli de merveilleuses sculptures. La grande cour intérieure du palais de nos princes-évêques, avec ses galeries toute peuplées de bizarres fantaisies, de capricieuses figures, atteste que, nous aussi, nous avons eu de grands et d'ingénieux artistes!

Et puis, dans un autre ordre de travaux, combien d'hommes distingués Liège n'a-t-il pas vu naître? N'est-ce pas de Liège qu'est parti ce jeune homme qui devait un jour donner à la France cette scène de l'opéra-comique qui fit si long-temps ses délices, et la maison de Grétry ne mérite-t-elle pas un pèlerinage d'artiste?

Nous le répétons, M. Roger de Beauvoir aurait pu trouver parmi nous des élémens précieux pour compléter son tableau de l'art ancien en Belgique. Peut-être se décidera-t-il un de ces jours à nous visiter. Nous le souhaitons, certains que nous sommes que son voyage ne sera pas pour lui peine perdue.

On lit dans la *Gazette d'Augsbourg*, sous la rubrique de Vienne, 19 mars :

« Des lettres de Presbourg annoncent que le projet d'adresse de la nation hongroise, à S. M.

l'empereur d'Autriche, pour lui témoigner ses regrets au sujet de la mort de son père, et ses félicitations sur son avènement au trône, a été adopté à l'unanimité par la diète; une députation très-nombreuse, composée de plus de 50 voitures, se rendra dimanche prochain à la cour, pour présenter cette adresse à S. M.

Les états d'Autriche doivent présenter hommage au nouvel empereur, le lundi de Pâques. Cette cérémonie aura lieu avec une grande solennité, et, pour ce jour là seul, le deuil sera interrompu.

Des lettres de Belgrade, annoncent qu'on a reçu par courrier extraordinaire la nouvelle que le 4 mars, la frégate Égyptienne, depuis si longtemps attendue à Constantinople, y était enfin arrivée, avec 16 millions de piastres, que Méhémed-Ali envoie à sa hauteur à compte du tribut.

— On mande de Luxembourg :

Avant hier matin, 26, le village de Bissen, arrondissement d'Arlon, a été investi par la force armée, et dès la pointe du jour, les demeures des habitans ont été visitées. Cette expédition, dans un moment de calme profond et dans un pays dont le patriotisme est éprouvé, a surpris et inquiété: on n'en connaissait d'abord pas la cause. Mais on a bientôt appris qu'il n'était question que d'arrêter le pâtre de la commune, nommé *Rasky*, condamné à l'emprisonnement, et contre lequel le jugement devait être mis à exécution. Les perquisitions ont cependant été inutiles, malgré tout le soin avec lequel elles ont été faites: on croit que l'individu qu'elles avaient pour objet, s'était la veille réfugié en Prusse.

Ce qui a motivé ce déploiement inusité de force pour une opération de si peu d'importance en elle-même et si simple en apparence, c'est que trois ou quatre jours auparavant, un huissier, accompagné de deux gendarmes, s'était rendu au même village pour arrêter *Rasky*: ils étaient en effet parvenus à le saisir; mais un rassemblement tumultueux et considérable s'étant formé, ils furent forcés de faire retraite dans une maison: la foule y pénétra dans l'intention de délivrer le prisonnier qu'elle arracha de leurs mains. Une brigade de gendarmerie vint au secours, mais sans succès: en butte aux démonstrations hostiles et aux menaces de la multitude composée d'hommes, de femmes et d'enfans, les gendarmes eurent la prudence de se retirer, pour éviter un conflit qui pouvait avoir des suites fâcheuses. L'autorité, voulant que force restât à la loi, y avait envoyé les agens de la force publique en nombre suffisant; mais l'individu qu'ils cherchaient, et qui sans doute avait prévu leur arrivée, n'avait pas jugé à propos de les attendre.

Un arrêté royal du 24 mars accorde un brevet de dix années au sieur Hanquet (J.B.), domicilié à Liège, pour l'invention d'un nouveau mors à embouchure oblique fixe.

Dans la séance de la deuxième chambre des états-généraux de Hollande du 24 mars, il a été envoyé un projet de loi, tendant à faire payer la moitié de la somme de 8,400,000 florins pour les intérêts de la dette mise à la charge de la Belgique par le traité des 24 articles. Le syndicat d'amortissement sera chargé de ce paiement que les états avaient refusé l'année dernière.

Un brevet d'invention de 15 années vient d'être accordé à M. Paul de Bavay, de Bruxelles, pour une nouvelle machine à vapeur. D'après les renseignemens qui nous sont parvenus, dit le *Courrier belge*, cette machine est d'une grande simplicité, d'une construction peu dispendieuse, et éminemment applicable à la navigation et à la locomotion; elle produit un mouvement de rotation continu, sans l'emploi d'aucun organe mécanique intermédiaire, sans volant, et avec un effet utile, au moins égal à celui des machines à mouvement de va et vient, car plusieurs causes de déperdition de force ont été supprimées. Toutes les pièces qui composent la machine de M. de Bavay, sont montées sur une plaque de fonte et forment un tout extrêmement bien relié, d'une grande solidité et de dimensions tellement petites qu'une machine

de cent chevaux, construite d'après ce système pourrait être renfermée dans une caisse dont la capacité intérieure ne dépasserait pas trois mètres cubes. Les machines à mouvement de va et vient coûtent fort cher; elles demandent un grand emplacement, et des bâtimens fortement construits, et leur seule mise en place entraîne beaucoup de frais; la machine que nous annonçons, au contraire, pourrait s'obtenir avec un rabais sur le prix d'achat qui s'éleverait, pour de très-fortes machines, jusqu'à 50 p. c.; elle n'exige aucune fondation pour son établissement, car le sol est le seul point d'appui dont elle ait besoin, et aucun bâtiment, si ce n'est un toit pour l'abriter.

UNIVERSITÉ DE LIÈGE.

Faculté des sciences. — M. Jean Henri Auguste Festrats d'Oreye, subira l'examen de candidat, le 31 courant, à 5 heures.

TAXE DU PAIN A LIÈGE du 28 mars.

Pain de seigle, 48 centimes.
Pain moitié seigle et moitié froment, 30 cent.
Pain dit de ménage, 43 centimes.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Dimanche 29 mars, douzième représentation du septième mois d'abonnement, la *Prison d'Edimbourg*, opéra en trois actes, paroles de MM Scribe et Planard, musique de M. Carafa. On commencera à 6 heures.

Lundi, 30 mars, abonnement généralement suspendu, la 10^e représentation de *GUSTAVE III*, grand opéra historique en 5 actes, et à grand spectacle.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Le sieur PAPILLON a l'honneur d'informer MESDAMES et MESSIEURS, que la REDOUTE annuelle à son bénéfice est fixée au premier MERCREDI après les grandes Paques (22 avril prochain). Cette REDOUTE aura lieu à la NOUVELLE SALLE DES VARIÉTÉS, DERRIÈRE SAINT-JACQUES.

BAL dimanche prochain chez la V^e LAKAYE, à la Belle Vue, au Haut Pré, faubourg-St. Marguerite. 968

ON a PERDU sur la chaussée de Liège à Huy, un MANDAT DU TRESOR de 500 francs, payable à la fabrique de HERMALLE sous Huy. FORTE RÉCOMPENSE à celui qui le remettra à M. BEAUFAYS, vicar audit Hermalle. 219

LE 24 MARS 1835, on a PERDU de Beyne à Aynoux, route de Liège à Herve. UN RIDICULE contenant une TABATIÈRE en OR. UNE PAIRE DE BOUCLES D'OREILLES en DIAMANTS, UNE PAIRE GIRANDOLES, UN DES en OR et un BRACELET, enrichi de PIERRES FINES, ainsi que d'autres OBJETS de moindre valeur. — BONNE RÉCOMPENSE à la personne qui les remettra à Liège, rue Basse Sauvenière, n° 837, ou qui parviendra à les faire découvrir. 173

MAGASIN DE BOIS SCIÉS, RUE DU SÉMINAIRE, N° 310.

JOIRIS, J. Nic., vient de recevoir une FORTE PARTIE de PLANCHES de chêne sur quartiers, de 6 jusqu'à 22 pieds fort sèches, des quartiers, wères, terrasses, posselets et fongères qu'il vend en détail à des prix modérés. 137

HUITRES anglaises, chez PARFONDRY, derr. l'Hotel-de-Ville

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hotel-de-Ville.

HUITRES anglaises chez ANDRIEN fils, rue Souverain Pont

FABRIQUE DE CHAPEAUX DE PAILLE.

Au Chapeau d'Or, rue Vinde d'He, n° 47, à Liège.

L'épouse JANNÉ a l'honneur d'annoncer qu'elle fabrique toutes espèces de chapeaux, savoir en paille cousue, en agrémens de paille de riz et busch dans ce qu'il y a de plus riche, en agrémens d'Italie et en agrémens luisans de 6 à 15 francs le chapeau pour dames.

Elle se charge aussi de remettre les vieux à neuf, à des prix très modérés. 18

ON DEMANDE UNE FILLE DE BOUTIQUE, qui sache travailler dans les MODES, elle aura un fort gage outre le logement et la nourriture.

ON DESIRE LOUER LE BAS D'UNE MAISON convenable pour une Boutique de Modes. S'adresser au bureau de cette feuille. 231

BELLE VENTE

DE

PLANTES ET ARBUSTES,

A la salle de Fr. THONNARD, cour des Hospices,



MARDI 31 MARS, à 2 1/2 heures de relevée, consistant en camelia, pivoines, magnolia, macrophilla et autres, une grande variété de rosiers du Bengale, arbustes de serre, d'orange et de pleine terre trop long à détailler. — ARGENT COMPTANT. 168

SALLE DE VENTE

RUE FÉRONSTRÉE, COUR DES HOSPICES.

JEUDI 2 AVRIL, vente d'une petite mais, belle COLLECTION de LIVRES. Le catalogue se distribue à la dite salle et au Lion Rouge rue petite Tour à Liège. 223

BELLE VENTE

DE

PLANTES ET ARBUSTES



VENDREDI, 3 AVRIL, à deux heures de relevée, on VENDRA à la salle de A. DUVIVIER, rue Velbruck, une collection de 60 espèces de camelias, la plupart très forts, en boutons et propres à la propagation, magnolia, rosiers du Bengale, arbustes d'orange, et ARBRES VERTS DE PLEINE TERRE pour jardins anglais, etc., etc. 230

VENTE DE MEUBLES,

POUR

CAUSE DE DÉPART.

VENDREDI 3 AVRIL 1835, à neuf heures précises du matin, M. le baron de Goer, père, fera VENDRE au château de BIERSET, appartenant à M. son fils, par le ministère de M^e DELBOUILLE, notaire, le MOBILIER qui s'y trouve, consistant en garde-robes, commodes, secrétaires, bois de lit, horloge, chaises, fauteuils, tables, literies, matelats, batterie de cuisine et autres objets trop long à détailler. Argent comptant.

A LOUER, pour en jour présentement, le CHATEAU de Bieret, à une lieue et demie de Liège, joignant à la chaussée, avec environ 7 bonniers de jardins, prairies et bosquet. S'adresser pour le voir audit château, et pour connaître le prix et les conditions à M^e DELBOUILLE, notaire à Liège, rue devant Ste. Croix.

Les créanciers de la succession bénéficiaire de la dame veuve Simon Dessart née Jeunehomme, en son vivant, demeurant rue Féronstrée à Liège, sont priés de remettre la note détaillée de leurs prétentions dans la huitaine à M^e DELBOUILLE, notaire, rue Ste. Croix, à Liège, n° 864.

JEUDI, 9 AVRIL 1835, à 2 heures de l'après-midi, en la demeure de M. Deville Thiry, faubourg Ste. Marguerite, à Liège, n° 304, il sera procédé, par le ministère du notaire DELBOUILLE, à la VENTE au comptant d'une collection de plus de 2000 MÉDAILLES anciennes et modernes, pièces de monnaies de divers pays de l'Europe et de l'Asie, en or, argent, bronze, etc., etc. La vente et le jour de la vente, on pourra voir ces médailles audit n° 304.

VENTE DE MEUBLES.

SAMEDI, 4 AVRIL 1835, à deux heures de relevée, le notaire DELBOUILLE VENDRA à l'enchère, à la requête des héritiers bénéficiaires de Marie Barbe Jeunehomme veuve Simon Dessart, le MOBILIER provenant de la succession de ladite veuve Dessart et qui se trouve à la maison où elle est décédée, rue Féronstrée, à Liège, n° 831, consistant en garde-robe, commodes, armoires, tables, chaises, bois de lit, literies, chaudrons, marmittes, chaînes, cuivres, etc., etc. Argent comptant. 226

VENTE PAR LICITATION D'UNE MAISON DE COMMERCE.

Le MARDI 7 AVRIL 1835, à 10 heures du matin, il sera procédé par devant M. Charles CHOKIER, juge de paix des cantons Sud et Ouest de cette ville, en son bureau, sis rue Mont St. Martin à Liège, n° 614, par le ministère de maître LAMBINON, notaire en la même ville, à ce commis par jugement du tribunal civil de première instance séant à Liège, en date du 24 janvier dernier, à la VENTE aux enchères publiques et au plus offrant,

D'UNE MAISON cotée n° 707, portant l'enseigne de l'arbre d'or, composée d'une boutique, d'une pièce à côté, de deux pompes, dont l'une à l'eau de pluie, et un verger contigu située rue St. Severin, à Liège.

L'adjudicataire entrera en jouissance le 24 juin prochain et aura des facilités pour le paiement.

S'adresser à M. le juge de paix et au notaire LAMBINON en son étude près l'hôtel de ville, pour connaître les conditions. 224

VENTE D'IMMEUBLES.

LUNDI 30 MARS, dix heures du matin, il sera procédé devant M^e CHOKIER juge de paix du quartier du Sud de la ville de Liège, en son bureau rue Mont St. Martin, au ministère de M^e RENOZ notaire à Liège, à la VENTE aux enchères des IMMEUBLES ci-après désignés dépendant de la succession de feu M^r Toby.

Premier lot.

UNE MAISON située à Liège rue du Pont d'Avroy, n^o 544.

Deuxième lot.

UNE AUTRE MAISON, située à Liège même rue, n^o 545. Ces deux MAISONS très bien construites sont propres à tout genre de commerce.

S'adresser pour les conditions de cette VENTE à M^e RENOZ notaire à Liège rue d'Amay, n^o 653. 77

MARDI 7 AVRIL 1835, 2 heures de relevée, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M^e RENOZ, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères des IMMEUBLES ci-après désignés, savoir :

Premier lot.

Une BELLE MAISON de commerce, située à Liège, rue du pont d'Avroy, n^o 577, avec cour, jardin et dépendances.

Deuxième lot.

Une MAISON, située à Liège, rue Saint Jean en Isle, n^o 743.

S'adresser pour les conditions de cette vente à M. RENOZ, notaire, rue d'Amay, n^o 653 et à M^e DELBOUILLE, notaire, rue devant Ste. Croix. 444

MAISON A VENDRE, RUE VINAVE-D'ILE.

Jeudi 9 avril 1835, à 10 heures, au local de la justice de paix du sud, rue Mont St. Martin, il sera procédé par le notaire ADAMS, à la licitation d'une MAISON, rue Vinave-d'Ile, cotée 595, faisant le coin de ladite rue et de la place St. Paul.

Aux conditions à voir chez ledit notaire et à la justice de paix. 459

JEUDI 2 AVRIL 1835, à une heure de relevée, au rivage de Chokier, le notaire BIAR, VENDRA à la recette de l'ancien notaire DELVAUX, une forte partie de bois savoir : gros chênes, hêtres poudres, très belles vernes, bois de fosses, jantes, fais, planches de bateaux, planches de bois blanc, etc., etc. ARGENT COMPTANT. 177

La belle MAISON ci-devant occupée par M. l'avoué Thonon, située à Liège, rue Mont St. Martin, n^o 648 et 649, ayant cour, jardin et une issue sur la rue St. Severin, rebâtie entièrement en 1812 et 1817, sera réexposée en VENTE aux enchères et adjugée définitivement s'il y a lieu, le lundi 30 mars 1835, deux heures de relevée, en l'étude à Liège du notaire KAPPENNE où le cahier des charges est déposé. 98

Le **JEUDI 9 avril 1835**, à 2 heures de relevée, M^e DUSART notaire à Liège, exposera en VENTE aux ENCHÈRES, en son étude, rue Féronstrée, une BELLE MAISON située à Liège, place de l'Université, n^o 263, réunissant jardin écurie, remise et porte cochère donnant sur la rue des Carmes. S'adresser pour la voir, au n^o 448, place derrière Saint Paul, et pour connaître les conditions, au dit M^e DUSART, notaire, chargé de la VENDRE dès à présent de gré à gré. 45

Le **MERCREDI 8 AVRIL 1835**, deux heures de relevée, le notaire PAQUE VENDRA aux enchères publiques, en son étude, rue Souverain Pont,

UNE BONNE MAISON avec jardin, donnant sur le quai de la Sauvenière, sise à Liège, rue Tête de Boeuf, n^o 669, joignant à M. Servais avoué, et à M. Remond. S'adresser au notaire PAQUE, pour les conditions. 444

A VENDRE pour 4200 FRANCS une superbe VOITURE dite BIOCHEITE à quatre roues, n'ayant roulé qu'une couple de mois. S'adresser rue Féronstrée, vis à vis l'hospice. 147

A LOUER une BELLE MAISON, sise rue devant St. Thoma, n^o 282, composée de 11 places, d'une cour et deux pompes. S'adresser porte St. Léonard, n^o 621. 89

A VENDRE une GRANDE QUANTITE de VÉRITABLE VINAIGRE de pommes, de trois à quatre ans vieux, propre à faire cornichons, oignons à la daube etc. Ce vinaigre se vend par tonnes y comprises, ou non, chez Joseph Cajot, à la ferme de Quinquempoix. 214

A LOUER une JOLIE MAISON, avec un grand jardin, n^o 307, faubourg Vivegnis S'adresser à M^e EMONTS, avoué à rue Souverain Pont. 215

Le **JEUDI 2 AVRIL 1835**, deux heures de relevée, le notaire PAQUE VENDRA définitivement aux enchères publiques, en son étude, rue Souverain Pont.

UNE MAISON composée de deux grandes pièces au rez de chaussée, avec grange, fournil, verger et deux jardins, située à Jupille, derrière la ville, joignant à des chemins, à M. Mounfelt et à Louis Thomart. Aux conditions que l'on peut voir en l'étude dudit notaire. 201

A LOUER.

Jolie MAISON de CAMPAGNE, située à une lieue de Liège, avec jardin entouré de muraille garnies d'arbres à fruits. S'adresser rue du Pont, n^o 329. 457

BANQUE LIEGEOISE. CAISSE D'ÉPARGNES.

L'administration informe le public qu'à compter du 13 avril prochain, la Caisse d'Épargne sera ouverte.

On y recevra toutes sommes depuis un franc.

L'intérêt est fixé maintenant à 3 1/2 p. c. l'an.

Au premier versement de chaque individu, il lui sera remis un livret numéroté et signé par l'administrateur.

Pour les sommes dépassant mille francs il sera délivré des obligations portant intérêt et remboursables à un ou plusieurs mois de vue.

Le bureau est placé chez M. DEMONCEAU, place St. Denis, n^o 637, à Liège.

Il sera ouvert les lundi, jeudi et samedi de chaque semaine, de neuf à une heure.

Les dimanches de 10 à 12 heures on y recevra les épargnes des ouvriers.

Le règlement de cette caisse est à l'impression et sera publié dans quelques jours.

VENTE DE BOIS SCIÉS.

LUNDI 13 AVRIL 1835, à deux heures après-dîner, le sieur Henri Joseph Lavigne, marchand de bois, à Hollogne sur Geer, fera VENDRE aux enchères publiques, en son domicile, les marchandises ci-après, savoir :

1^o 20 mille pieds de bois de chêne, consistant en planches, solives, chevrons, posselets, quartiers doubles et simples; le tout est de différentes longueurs et est scié en partie depuis près de dix ans.

2^o 50 mille pieds de planches de sapin, de bois blanc et de peuplier du Canada.

3^o Plusieurs mille pieds de vernes.

4^o Un grand nombre de houches de chariot et de charrette; plus beaucoup de bois de charonnage.

Cette VENTE se fera à CREDIT par le ministère de M^e JAMOULLE, notaire à Faimé. 222

BELLE VENTE DE CHENES sur pied, croissant dans le bois de Rotheux, commune de ce nom, canton de Seraing, à trois quarts de lieue de la Neuville et autant d'Esneux sur l'Oustie.

JEUDI 23 AVRIL 1835, à dix heures précises, pour finir en un jour, le notaire BIAR VENDRA aux pieds des arbres, 85 MARCHES DE BEAUX CHENES, propres à tout usage, dont un grand nombre de forte dimension. — A SIX MOIS DE CREDIT. 219

VENTE DE FUTAYE.

Le 6 avril 1835, à midi, madame la baronne de POTESTA de Waleffes, fera VENDRE à l'enchère quantité de marchés de CHENES, poutres, vernes et gros bois, croissants dans son bois de Mostombe, commune de Landenne sur Meuse.

Recours aux pieds des arbres. A CREDIT. 212

VENTE DE MEUBLES, PAR SUITE DE DÉCÈS.

Le **MARDI 31 MARS 1835**, à 2 heures après dînée, et le lendemain à la même heure, il sera procédé, à la maison, n^o 1020, sise à Liège, rue à la Goffe, par le ministère de M^e MOXHON, notaire en la dite ville, à la VENTE AUX ENCHÈRES D'UN MAGASIN de MEUBLES en chêne et en acajou, entièrement neufs, consistant en tables à coulisses, et autres, commodes, secrétaires, hautes et basses garde-robes bois de lit, caisses d'horloges, chaises et autres objets trop longs à détailler.

Le tout ARGENT COMPTANT. 497

AVIS POUR SURENCHÉRIR.

Suivant procès verbal d'adjudication reçu par M^e GILKINET notaire à Liège, le 25 mars 1835, les IMMEUBLES ci-après, situés faubourg Vivegnis, ont été VENDUS comme suit; savoir :

Le 1^{er} lot consistant en DEUX MAISONS dont une grande portant le n^o 394, et une petite à côté avec jardin et toutes dépendances, 9500

Le 2^e lot consistant en UN VIGNOBLE, situé derrière le jardin faisant partie du premier lot et contenant 34 perches 87 aunes (8 v. g.), 3500

Le 3^e lot, consistant en UN VIGNOBLE même situation contenant aussi 34 perches 87 aunes (8 verges grandes.) 3250

D'après les conditions de la vente, toute personne solvable pourra surencherir telle adjudication qu'elle trouvera convenable, et cependant la quinzaine qui suivra la présente adjudication, c'est à dire depuis le 24 mars jusqu'au 8 avril inclusivement à charge d'en porter le prix à un vingtième en sus de celui auquel il a été adjugé. 499

VENTE DE VIEUX EFFETS D'HABILLEMENT ET DE LITTERIE,

A L'HOPITAL MILITAIRE DE LIEGE.

JEUDI 2 AVRIL 1835, à onze heures du matin, il sera VENDU publiquement à l'Hôpital susdit une grande quantité de VIEUX EFFETS hors de service qui sont à voir dès à présent à l'établissement. 200

EXPLOITATION GÉNÉRALE

DES

MESSAGERIES,

J.-B. VAN GEND et C^e



L'ADMINISTRATION a l'honneur d'annoncer au public qu'à dater du 1^{er} AVRIL 1835, LA DILIGENCE de LIEGE vers HASSELT, partira tous les jours

à 5 3/4 heures du matin.

Ce service sera, à son arrivée à TONGRES, en correspondance immédiate avec le départ de la diligence de Tongres vers Mae-eyck, Ruremondé et Venloo, lequel départ aura lieu de Tongres à 8 heures du matin, avec des voitures à coupé, de nouvelle construction, pour être rendu le soir à Venloo.

Sous la direction de M. Gme. VINQUEROY, directeur à Liège. 498

4.000 FRANCS, d'une fabrique d'église, à PLACER à 4 p. c., sur hypothèques, dans l'arrondissement de Liège. S'adresser à M^e DE BEFVE, notaire; rue Sœurs de Hasque, n^o 281, à Liège.

AVIS POUR SURENCHÉRIR.

Suivant procès verbal d'adjudication reçu par M^e GILKINET notaire à Liège, le 21 mars 1835, les BIENS provenant de la succession de M. LIXON, en son vivant avocat à Liège, ont été vendus comme suit, savoir :

No des lots.	DÉSIGNATION.	Contenanc ^e des Terres	Prix d'adjudication.
		B. Per. Au.	
2	Un jardin appelé la Bombarderie, avec maisonnette, situé à Liège, près la porte St. Laurent.	• • •	500
17	Une pièce de terre, sise à Boirs, commune de Glons, lieu dit Jette Foux.	• 78 47	4450
18	Une pièce de terre, sise même commune, lieu dit Champs de Boirs.	• 39 94	800
21	Une pièce de terre, nommée l'Enclos Pior sise commune de Hognoul, lieu dit Fond des Bois.	• 53 36	4200
22	Une pièce de terre, située en la commune de Velroux, en lieu dit aux Hayes de Coureux.	• 21 79	300
23	Une pièce de terre, sise même commune, lieu dit Campagne de Velroux.	• 5 41	400
24	Une pièce de terre, sise au même lieu que la précédente.	• 49 60	
25	Une idem même situation	• 21 79	
26	Une idem même comm. Ensemble lieu dit sur les Crêpes	• 9 80	650
27	Une pièce de terre, sise à Waleffes St. Georges, commune des Waleffes, lieu dit fond de Hollogne.	• 25 46	700
28	Une idem, même situation.	• 43 59	800
29	Une pièce de terre, sise même commune, entre Celles et Waleffes.	• 47 95	4350
30	Une pièce de terre, vers Celles même commune.	• 17 44	300
31	Une idem, même commune, près du Vert Fossé, entre Celles et Waleffes St. Pierre.	• 39 24	950
32	Une pièce de terre, sise au même endroit.	• 43 59	1050

RENTES.

33	Une rente annuelle et perpétuelle de 50 francs 25 centimes (28 flor. Pays-Bas.)	1100
34	Une rente de 48 francs 23 cent. (45 florins Bbt. Liège.)	310
35	Une idem de 9 francs 41 cent. (7 flor. 40 sous Bbt. Liège.)	426
36	Une idem de 8 francs 95 cent. (7 flor. 7 s. 2) Bbt. Liège.)	440
37	Une idem de 4 francs 86 cent. (4 flor. Bbt. Liège.)	70
38	Une idem de 737 litrons 9 dés (3 muids épeautre) et une de un petit muid effractionné à 1. fr 82 cent.	900
39	Une idem de 4 rasières 91 litrons 39 dés (2 muids épeautre.)	530
40	Une idem de 368 litrons 55 dés (12 setiers épeautre.)	500
41	Une idem de 245 litrons 70 dés (7 muid épeautre.)	450
42	Une idem de 422 litrons 85 dés (4 setiers épeautre.)	20

D'après les conditions de la vente, toute personne solvable pourra SURENCHÉRIR tel lot qu'elle trouvera convenable, et ce pendant la quinzaine qui suivra la présente adjudication, c'est à dire depuis le 21 mars présent mois jusqu'inclus le cinq AVRIL suivant, à charge d'en porter le prix à un 20^e en sus de celui auquel il a été adjugé.

Les 1^{er}, 3^e 4^e et 20^e lots dont l'adjudication a été infirmée seront réexposés en vente avec les 4^e inclus 16^e lots qui ont été surenchérés.

S'adresser pour plus amples renseignements à M. CHOKIER, juge de paix des quartiers Sud et Ouest de la ville de Liège, ou en l'étude dudit M^e GILKINET, notaire. 499

**VENTE PAR LICITATION
DE DEUX MAISONS,
AVEC JARDINS, A LONGDOZ**

LUNDI, 6 AVRIL 1835, à 2 1/2 heures de relevée, il sera procédé par devant M. Alexandre OPHOVEN, juge de paix des cantons Nord et Est de la ville de Liège, en son bureau, sis rue Neuve, derrière le Palais, par le ministère de M. LAMBINON, notaire en la même ville, commis à cet effet, par jugement, sur requête, du tribunal civil de première instance séant à Liège, en date du 27 février dernier, à la VENTE aux enchères publiques et au plus offrant, des IMMEUBLES suivants, libres de charge :

Premier lot.

Une MAISON et dépendances, cotée n° 232, avec quatre perches 35 aunes de jardin derrière, et une perche 4 aunes de terrain vis-à-vis, séparé par un chemin.

Deuxième lot.

Une autre MAISON et dépendances, cotée n° 233, avec quatre perches trente cinq aunes de jardin derrière, et une perche quatre aunes de terrain vis-à-vis, séparé par un chemin. Les deux MAISONS tiennent l'une à l'autre, et sont situées à Longdoz, commune de Liège, joignant à Louis Foidart, Paschal Wilmotte et à un bras de la rivière d'Ourte. S'adresser à M. le juge de paix susdit et au notaire LAMBINON, en son étude, près de l'hôtel de ville, pour connaître les conditions.

**VENTE PAR LICITATION
DE BIENS RURAUX,
SITUÉS EN LA COMMUNE DE GRIVEGNÉE
ET CELLE DE LIÈGE.**

JEUDI 2 AVRIL 1835, à dix heures du matin, il sera procédé par devant M. Alexandre OPHOVEN, juge de paix des cantons Nord et Est de la ville de Liège, en son bureau, sis rue Neuve, derrière le Palais, par le ministère de M. LAMBINON, notaire en la même ville, à ce commis par jugement, sur requête, du tribunal civil de première instance séant à Liège, en date du 8 janvier dernier, dûment enregistré, à la VENTE aux enchères publiques et au plus offrant des BIENS RURAUX EL RENTES, dont le détail suit, savoir :

Premier lot.

Une belle maison, bâtie solidement et à la moderne, couverte en ardoises, très propre à une maison de campagne, ayant quatre pièces au rez de chaussée, et quatre à l'étage, caves, cour, écurie, étable, belle grange, fournil, puits, circonstances et dépendances, avec deux bonniers de jardin et prairie, plantée d'arbres fruitiers en plein rapport, formant un ensemble, situé dans un site très agréable, jouissant d'une belle vue, en lieu dit Tombay, commune de Grivegnée, à proximité de la route de Chaudfontaine, tenant à Messieurs Vignoul, Lambert Deguelde et au chemin de la Haminde.

Deuxième lot.

Une pièce de terre arable de la contenance de quatre verges grandes, située au même endroit, aboutissant à MM. Spiroux et au capitaine Detombay.

Troisième lot.

Une idem, de la contenance de huit verges grandes, sise au même lieu, joignant à M. Spiroux et Lambert Deguelde

quatrième lot.

Une idem, contenant un bonnier huit verges grandes, et sept petites, appelée l'Enclos du Pape, située assez près du Tombay et de Belleflamme, commune de Grivegnée, tenant à MM. Denis de Tombay, à la veuve Fontaine, Tixhon et au chemin du vieux Thier.

Ces quatre lots après avoir été ainsi exposés, seront réexposés en masse.

Cinquième lot.

Une pièce de pré, de la contenance de seize verges grandes, située à la Haute-Droixhe, près de la Lèche, commune de Grivegnée, tenant à MM. François Lemarié, Jean Gilles Lambinon, Léonard Collard et Simonis.

Sixième lot.

Une idem, contenant quatre verges grandes, sise au même endroit de Droixhe, tenant à MM. Pirotte et Simonis.

Septième lot.

Une pièce de houblonnière de la contenance de deux verges grandes, située aux Basses-Wez, faubourg d'Amerscoeur, à Liège, tenant à MM. Henri Pinay, Nicolas Piette et Nicolas Bernimolin.

Huitième lot.

Une pièce de cotillage, contenant environ cinq petites verges, sise au même endroit des Basses Wez, tenant à MM. Pierre Magnée et aux héritiers de Vincent Demense

Neuvième lot.

Une pièce de terre arable, d'une contenance d'un bonnier quatre verges grandes, située à Peville, en lieu dit terre au Pilier, commune de Grivegnée, joignant d'un côté à M. Denis de Tombay, d'un autre au chemin de Fraichamp et de deux autres au fort de la Chartreuse

Dixième lot.

Une rente annuelle et perpétuelle de quinze fr., due par les enfants Henri Stembier, de la commune de Sprimont.

Onzième lot.

Et finalement une autre rente de sept francs vingt neuf centimes (six flor. Bbt. Liège), due par les représentants de Sébastien Denuël, de Chénée.

Il y a toute sécurité pour acquérir et des facilités pour le paiement.

S'adresser à M. le juge de paix susdit, et au notaire LAMBINON, dépositaire des titres de propriété, pour connaître les conditions.

**VENTE PAR LICITATION
D'UN IMMEUBLE,
SITUÉ AUX BRUYÈRES, COMMUNE DE JUPILLE.**

LUNDI 30 MARS 1835, à dix heures du matin, il sera procédé par devant M. Alexandre OPHOVEN, juge de paix des cantons Nord et Est de la ville de Liège, en son bureau, sis rue Neuve, derrière le Palais, par le ministère de M. LAMBINON, notaire en la même ville, à ce commis, par jugement du tribunal civil de première instance séant à Liège, en date du 7 mars 1835, à la VENTE aux enchères publiques :

D'UNE PIÈCE de TERRE, jardin et prairie garnie d'arbres fruitiers, d'une contenance d'un bonnier ancienne mesure, sur laquelle pièce se trouve un petit bâtiment, située aux Bruyères, commune de Jupille, joignant à MM. les enfants du commissaire Melotte, Gabriel Van Orle et Hubert Deflandre.

S'adresser à M. le juge de paix susdit et au notaire LAMBINON, en son étude, près de l'hôtel de ville, pour avoir connaissance des conditions.

**VENTE D'UNE
BELLE PROPRIÉTÉ,
SISE A BOIS L'ÉVÊQUE.**

Le LUNDI 30 MARS 1835, à 3 heures de relevée, il sera, par le ministère de M. GILKINET, notaire à Liège, et par devant M. CHOKIER, juge de paix des quartiers Sud et Ouest de la ville de Liège, en son bureau situé rue Mont St Martin, n° 611, procédé à la VENTE aux enchères publiques,

D'UNE JOLIE PETITE PROPRIÉTÉ, sise à Bois l'Évêque, quartier d'Avroy, consistant en maison avec étable, grange, fournil, jardin, cotillage, verger planté d'arbres, et terres labourables formant un ensemble de un bonnier 58 perches 23 aunes (4 bonnier 16 verges grandes 6 verges petites) joignant du Levant à la propriété de milord Crew dont elle n'est séparée que par la rue de Sclessin, du Couchant aux représentants Mathieu Simon, du Midi à Joseph et Guillaume Simon, et du Nord à Libert Macheroux et audit Guillaume Simon.

S'adresser pour connaître les conditions de la VENTE en l'étude à Liège, rue Féronstrée, n° 588, dudit M. GILKINET

**HOUBLONNIÈRES EN DROIXHE
A VENDRE.**

Le MARDI, 31 de ce mois, 2 heures de relevée, par devant M. OPHOVEN, juge de paix des cantons de l'Est et du Nord de la ville de Liège, en son bureau, rue Neuve, derrière le Palais, le notaire PAQUE procédera à la VENTE aux enchères publiques de DEUX PIÈCES de HOUBLONNIÈRES avec perches, situées en Droixhe, commune de Jupille, dont l'une de deux verges et demie, joint de trois côtés à Lambert Deflandre, et du 4^e au chemin de Droixhe, et l'autre de même contenance, joint à Gérard Doyen, à Dosin, M. Montfelt et Ransy.

Aux conditions que l'on peut voir audit bureau et en l'étude du notaire PAQUE.

Le JEUDI 2 AVRIL 1835, à 3 heures de relevée, il sera, par le ministère de M. GILKINET, notaire à Liège, en son étude, rue Féronstrée, n° 588, procédé à la VENTE AUX ENCHÈRES, d'une GRANDE MAISON avec cour, pompe et toutes dépendances, en très bon état, sise à Liège, rue de Gueldre, n° 241, près la rue des Tourneurs.

S'adresser pour la voir rue sur Meuse, n° 358, et pour connaître les conditions audit notaire.

La BELLE FERME AVEC QUARTIER DE MAÎTRE, sise aux COUVES, commune de CLERMONT, contenant 9 bonniers 61 perches de jardin et prairie, ayant été surenchérie, l'adjudication définitive en sera faite publiquement devant M. le juge CHOKIER, au bureau de ses séances, rue mont St. Martin, à Liège, par le ministère du notaire PAQUE, le SAMEDI 4 AVRIL 1835, à neuf heures du matin, sur la MISE A PRIX de 25,200 FRANCS en sus d'une rente de 14 FRANCS 58 CENTIMES, et d'une autre de DIX FRANCS 63 CENTIMES.

A LOUER, pour la St. Jean, ou à VENDRE, une JOLIE MAISON en très bon état, garnie de plusieurs armoires, ayant cour et petit jardin, située sur les Fossés, n° 251. — S'adresser n° 625, porte St. Léonard.

A VENDRE présentement ou à LOUER, pour la St. Jean, une MAISON de COMMERCE, composée de 10 pièces, avec un joli quartier de derrière indépendant, cour, pompe, cave et grenier, située en Féronstrée, n° 597, habitée par BODSON S'adresser rue Pierreuse, n° 330.

On fait savoir que la MAISON située à Liège, Outre-Meuse, rue Puits en Sock, n° 1140, a été adjugée pour 14,000 francs, et qu'elle peut être SURENCHÈRE d'un 10^e du prix, jusqu'inclus le 1^{er} AVRIL prochain, à la charge d'en faire la déclaration en l'étude de M. BERTRAND, notaire à Liège, qui devra en dresser acte.

A VENDRE

UNE MAISON, sise rue Hocheporte, n° 99, à Liège qu'on peut occuper de suite. S'adresser à M. DE BEVE, notaire, rue Sœurs de Hasque, n° 281.

LA VENTE D'IMMEUBLES

De Madame RAMOUX née DEFOOZ, annoncée pour le 30 MARS 1835, devant le notaire GUÉNAIR de résidence Hermalle sous Huy, est POSTPOSÉE pour cause d'appel de jugement d'autorisation.

**AVIS INTERESSANT.
NOUVELLE VENTE PAR ACTIONS**

Cette vente, qui présente les plus grandes garanties, se fera à VIENNE le 2 AVRIL 1835, irrévocablement, avec autorisation de S. M. l'empereur d'Autriche et sous la surveillance des autorités impériales. Elle comprend : 1^o le CHATEAU SEIGNEURIAL de Hatteldorf et ses dépendances, près de Vienne; 2^o la GRANDE SEIGNEURIE de Neudenstein en Illyrie; 3^o la BELLE TERRE DE KOSCHEHUBE et une précieuse COLLECTION de 134 TABLEAUX en huile et d'estampes, 4^o UN MAGNIFIQUE SERVICE DE TABLE et d'argenterie, et 4000 fls. d'argent et une COUPE; enfin cette vente comprend 22,005 gains, se montant ensemble à un million 112,750 fl. On peut dès à présent se procurer des prospectus détaillés et des actions au prix de 20 frs. la pièce, au n° 475, rue de la Rose, à Liège.

A VENDRE DE GRÉ-A-GRÉ.

1^o UNE PIÈCE de terre, située en la commune de Liers, en lieu dit Filomé, contenant sept verges grandes, tenant à Louis Maghin, à Fonarge, de Liers et à la fabrique de Vottem, tenue en location par le sieur Louis Maghin, de Vottem.
2^o UNE PIÈCE de TERRE, située en la commune de Vottem, en lieu dit Filomé, contenant douze verges grandes, tenant à Louis Maghin, à Renard de Fexhe-Slins et à Nicolas Malaise, tenue en location par la veuve Jean Reuson Beaujean de Vottem.
S'adresser à M. Alp. CLERMONT, avoué, près la cour d'appel de Liège, rue place St. Pierre, n° 24.

A VENDRE ou LOUER présentement, une BELLE ET GRANDE MAISON à équipage, place St. Jean en Isle. S'adresser à M. DE BEVE, notaire, rue Sœurs de Hasque, n° 281, où l'on place sur hypothèque à 4 p. c.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 18 mars. — Métalliques, 101 3/8. — Actions de la banque 1341.
Bourse de Paris, du 26 mars. — Rentes, 5 1/2, 107 3/4 fin cour., 107 7/8. — Rentes, 3 p. c. 80 60, fin cour., 80 80 — Actions de la banque, 00000 00 — Emprunt de la ville de Paris, 00000 00. — Rentes de Naples, 97 45, fin cour., 97 60. — Emprunt Guehard, 48 5/8, fin cour., 00 00. — Rente perpétuelle, 5 p. c., 49 0/10, fin cour., 00 00. — Trois p. c., 30 1/8, fin cour., 00 00; différée, 00 0/10. — Cortès, 48 5/8. — Portugais, 00 0/10. — d'Haiti, 0000 00. — Grec, 000. — Emp. belge, 104 0/10, fin cour., 104 1/4. — Empr. romain, 99 3/4, fin cour., 00 0/10. — Empr. de la ville de Bruxelles, 00. — Banque de Belgique, 120 1/2. — Dette différée, 20 0/10. — Coupons cortès, 28 1/2.
Bourse d'Amsterdam du 26 mars. — Dette active 55 3/4. — Dito, 5 1/2, 101 3/8 00000. — Dito Différée, 1 5/16. — Bill. de chance 25 3/4. — Syndi. d'amor. 95 0/10. — Dito, 3 1/2 1/2, 79 3/4 00. Contrib. de guerre, 000 0/10 Bill. de treas., 6 1/2, 700 0/10. — Société de comm. 105 1/2 0. — Rus. 6 1/2 et comp. 103 3/4. — Dito 1828 et 1829, 103 3/4. — C. ch. H. 1831, 1833 98 3/4. — Dito ins. au gr. liv. 69 7/8. — Dito emp. à L., 5 1/2, 00 00. — Prus. nég. à L., 6 1/2 00 0/10. — Dan. m. à Lond., 00 0/10. — Rente franc. 00 0/10. — Rente perp. d'Espagne, 00 0/10. — Dito d'Amst., 48 1/16. — Dito à Londr., 3 1/2, 28 1/8 00. — Dito à Paris, 0 0/10. — Dito à Anvers, 00 0/10. — Dette diff. d'Esp. à Paris, 20 1/2. — Bons cortès à Lond. 48 7/8 00. — Coupons des cortès, 00 0/10. — Vienne actions de la banq., 0000. — Métalliques 99 0/10. — Act. Rot. 1^{re} levée, 0. — Dito 2^e levée, 00 0/10. — Lots de Pologne, 125 1/4 00. — Naples falcom. 00 0/10. — Dito à Londres, 00. — Brésiliens, 85 15 1/16 0. — Grecs 0. — Lots Prussiens 116 1/4.

Bourse d'Anvers du 27 mars.

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à 3 mois.
Amsterdam	114 0/10 perte	P	
Londres.	12 08 3/4	P	12 00 0
Paris.	47 3/8	A	47
Francfort.	36 1/8		00 0/0
Hambourg.	35 1/2		35 1/4

Escompte 4 1/2 0/10.

Effets publics Belgique. — Dette active, 104 1/2 A. — Idem différée, 44 1/2 0. — Oblig. de l'ent p. 95 00 P. — Emprunt de 48 mill., 101 3/4 P. 00 — Idem de 12 mill., 000 00. — Idem de 24 mill., 000 00. — Hollande. Dette active, 2 1/2, 000 00. Idem diff., 000 00. — Rente remb., 89 A et 97 3/4 00. — Espagne. Guebb., 47 3/4 1/2 P. Idem perp. Paris, 3 p. c., 00 0/10 0. Idem. perp Amsterdam, 47 1/2 7/8 3/4 P. — Idem diff., 49 1/4 5/8 1/2.

Bourse de Bruxelles, du 27 mars. — Belgique. Dette active, 55 P. 0. Emprunt de 24 mill., 102 1/8 P. — Actions de la société générale (5) 800 0. — Société de comm. de cette ville, 120 1/4 P. — Banque de Belgique (5) 119 1/2 et A. Hollande. Dette active, 55 0/10 A. — Espagne. Guebbard, 47 1/2 0. Perpétuelle Anvers 4 p. 1/2 000. Id. Amsterdam 5 p. 1/2, 47 7/8 P. Idem Paris 3 p. 1/2, 29 00 0/10 P. Cortès à Londres, 47 3/4 P. Dette différée, 19 3/4.

H. Liguac, imp du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège